

5.000 DEMANDEURS d'asile feront la rentrée scolaire



Un peu plus de la moitié sera scolarisée dans l'enseignement francophone

► Comme tous les mineurs en Belgique, les enfants résidant dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile sont obligés d'aller à l'école. En général, ils se rendent dans un établissement proche de leur centre de résidence. Une aubaine pour certaines écoles de village et qui se battent pour rester ouvertes, comme nous vous l'apprenions dans notre édition du mardi 22 août.

Selon Fedasil, l'instance fédérale qui gère l'asile en Belgique, 5.000 jeunes demandeurs d'asile pousseront les portes de l'école au 1^{er} septembre, soit 2.000 de plus qu'en septembre 2016. Concernant leur répartition : 900 entreront en maternelle, 1.500 en primaire et 2.600 en secondaire. En tout, 2.600 enfants seront scolarisés dans l'enseignement francophone. Parmi les 5.000 écoliers, on compte

1.400 Mena (Mineurs étrangers non accompagnés). Les autres sont avec leur famille. Ces chiffres sont susceptibles de bouger puisqu'ils évoluent en fonction des arrivées et des départs dans les structures d'accueil.

LES JEUNES migrants passent d'abord par les classes Daspa, des classes passerelles qui leur permettent d'apprendre notre langue et de se familiariser avec notre système scolaire. Ils peuvent y rester un an et demi, au grand maximum, avant d'être scolarisés avec les autres enfants dans des classes ordinaires. *“Dans la plupart des centres d'accueil, les enfants peuvent faire leurs devoirs le soir avec l'aide d'un membre du personnel ou de bénévoles”*, précise Benoît Mansy, porte-parole de Fedasil.

S. F.